# COMMISSION JURIDIQUE

## Réunion du 23 Juin 2026

**Présents** : Mme RETOURNE, MM. BOCHENT, CAUVIN, DEFOSSEZ, DUCANSEL, FOURE, LEBOUE, LECOMTE, PATTE, POLET
**Absents :** MM. CANDAS, NOTEL, SINOQUET

**Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à wleclercq@somme.fff.fr).**

## AFFAIRES LITIGIEUSES DES COMPETITIONS

- **Match US Camon 2 – ES Chepy, D1 B du 31/05/2026**

Evocation du club de Chepy sur la présence du joueur MEGHARBI Nassim de Camon 2 alors qu'il est aussi sur la FMI du match St Amand – Camon en R1 ce même jour et à la même heure
Suite au rapport demandé à M LERICHE Aurélien, arbitre officiel, ce dernier affirme :

- que le contrôle des licences a été fait par le capitaine de Chepy, c'est les nouvelles règles
- qu'il ne peut confirmer l'identité du joueur ou des joueurs
- que le contrôle des équipements a été fait par les assistants officiels
- qu'il était à côté des assistants et qu'il n'a pas regardé l'identité des joueurs.

La commission s'estimant à cours d'information demande un rapport au capitaine de Chepy, HENOT Geoffrey, comment il a fait son contrôle de licences, comment il a procédé avec le joueur n°13.
Suite à la demande de rapport auprès du capitaine de Chepy, ce dernier n'a détecté aucune anomalie vis-à-vis des joueurs inscrits sur la FMI.
La commission décide d'auditionner le **Lundi 29 juin 2026 à 19h30** les personnes suivantes :

- M LERICHE Aurélien, arbitre central officiel
- M TEXEIRA Antonio, arbitre assistant 1 officiel
- M LENNE Denis, arbitre assistant 2 officiel
- M HENOT Geoffrey, capitaine de Chepy
- M DEVAUX Stéphane, coach de Chepy
- M NAGY Corentin, capitaine de Camon
- M MEGHARBI Nassim, joueur n° 13
- M BERDITA Torta, joueur présumé n° 13

**En cas d'absence des personnes convoquées à l'audition, la commission suspendra à titre conservatoire les personnes absentes pour une durée indéterminée**

**Prochaine réunion : Lundi 29 Juin à 18 h 00**

**Le Président**
**P. FOURE**

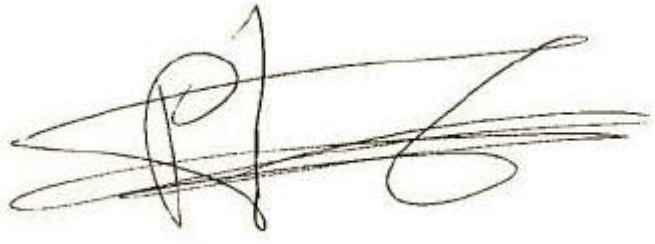

**le Secrétaire de séance**
**R. PATTE**